

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LA BUISSIERE**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Buisnière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2022

PRESENTS : DUPON Agnès, LANOY Philippe, JUSTE Alain, GROSSI Rose-Marie, PATUREL Martine, TILLIER Nathalie, DEMAY Philippe, GIRE Sylvain, CHARPIOT Géraldine.

ABSENTS : /

EXCUSES : MOSCA Sébastien, BOUILLOT Pierre, BOLZE Benoît, TILLIER Rémy, HAUTOT Béatrice.

POUVOIR(S) :

Pouvoir donné par BOLZE Benoît à GIRE Sylvain

Pouvoir donné par TILLIER Rémy à TILLIER Nathalie

Pouvoir donné par HAUTOT Béatrice à DEMAY Philippe

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : LANOY Philippe.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2022

AGENDA/DIVERS

Nous prévoyons l'embauche d'une secrétaire pour remplacer Murielle Leclerc qui nous quitte pour Montmélian début mars. Nous avons trouvé une candidate qui pourra débiter début avril. En attendant, c'est Josiane qui assurera les permanences et le travail courant de la mairie, comme cela est prévu dans son poste.

Les entrées de village : j'ai demandé à la Colas d'intervenir pour corriger les flaques d'eau qui stagnent sur l'entrée sud et de revoir l'évacuation d'eau.

Les paysagistes vont réaliser les plantations sur les entrées Nord et Gare.

Nous allons acheter le morceau de parcelle pour réaliser cette année le chemin piétonnier de la gare.

Travaux communauté de communes au Boissieu : nous attendons que la communauté de communes ait avancé sur les études de passages du réseau d'assainissement en bas du village pour prévoir des dates de travaux plus précises.

Soirée du 8 mars au Fort Barraux pour la journée de la femme : nous avons souhaité mettre en valeur les carrières et passions de plusieurs agricultrices ; nous avons préparé cette soirée en partenariat avec la commission culture de Barraux.

Nous prenons en charge l'organisation de la soirée avec la buvette et l'accueil des agricultrices et de la réalisatrice qui présentent leur documentaire.

La première réunion concernant le PAEN aura lieu fin mars, réunissant les agriculteurs, le département, la chambre d'agriculture et les élus des communes concernées : la Buissière participe au secteur N° 1 du plan global de la communauté de communes qui réunit Barraux, Ste marie d'Alloix et La Buissière. Pour notre commune, les élus en charge du dossier à ce stade sont Alain Juste (3eme adjoint en charge de l'Urbanisme) et la Maire.

Liste des subventions attribuées :

Assoc et personnes droit privé	Demande 2022
Amis des Animaux et de la nature	300
ANACR (Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	160
ANAMG (Maquis du Grésivaudan)	45
ADPA	334
Balade autour du livre	800
Fondation du patrimoine	75
Loisirs et sports	1000
Radio Grésivaudan	100.8
Tichodrome (faune sauvage)	150
UMAC La Buissière	200
Léo Lagrange	379.73
Pompiers Pontcharra	150
Pompiers Touvet	150
Licorne - Animation village	6000
Le Touvet Judo	500
Subvention imprévue	655.47
TOTAL	11000

DELIBERATION 2022_02_01 ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 1853

Dans le cadre des travaux de voiries « Entrées de village – secteur route de la Gare », un cheminement piéton est prévu sur la parcelle B 1853 sis route de la Gare. Pour ce faire, la commune doit donc acquérir environ 100 m2 de cette parcelle d'une contenance totale de 4794 m2 (plan ci-joint).

Le prix cette partie de terrain a été fixé à 500.00 euros TTC par le propriétaire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir pour un montant de 500 euros TTC une partie représentant environ 100 m2 de la parcelle B 1853 sis route de la Gare et ce, afin de permettre la création d'un cheminement piéton ;

- Décide que les frais notariés ou autres frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune ;

- Autorise Madame la Maire à établir et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires à l'acquisition de ce terrain seront inscrits au budget 2022.

DELIBERATION 2022_02_02 TE 38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET DE TELECOMMUNICATION

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité COMMUNE
BUISSIERE (LA)
Affaire n°22-002-062
Enfouissement BT / TEL rue de la chevalerie**

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	66 780 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	66 780 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'éleverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **66 780 €**
Financements externes : **66 780 €**
Participation prévisionnelle : 0 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **0 €**

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

5 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	15 939 €
6 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
7 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	759 €
8 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	15 180 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **15 939 €**
 Financements externes : **0 €**
Participation prévisionnelle : 15 939 €
 (frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **759 €**

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°2022_02_03 PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N°2022_02_04 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Monsieur Philippe LANOY, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

		<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	487 881.66 €	648 354.78 €
	INVESTISSEMENT	320 805.40 €	276 977.57 €
REPORT 2020	R 002 (fonctionnement)	- €	555 407.56 €
	R 001 (investissement)	- €	141 412.05 €
TOTAL (réalisations + reports)		808 687.06 €	1 622 151.96 €
RAR 2021	FONCTIONNEMENT	- €	- €
	INVESTISSEMENT	39 608.80 €	19 559.00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	487 881.66 €	1 203 762.34 €
	INVESTISSEMENT	360 414.20 €	437 948.62 €
	TOTAL CUMULE	848 295.86 €	1 641 710.96 €
CONSTATATION DU RESULTAT			
RESULTAT CUMULE (recettes - dépenses de l'exercice)	FONCTIONNEMENT	160 473.12 €	
	INVESTISSEMENT	- 43 827.83 €	
RESULTAT DE CLOTURE (résultat cumulé + reports n-1)	FONCTIONNEMENT	715 880.68 €	(résultat)
	INVESTISSEMENT	97 584.22 €	(solde exécution)

Détail par chapitre

M 14 / 2021

	Budget 2021	CA 2021		Budget 2021	CA 2021
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011 Charges générales (60, 61, 62 et 63 sauf)	141 364.01	112 014.37	013 Atténuation de charges	1 200.00	1 716.58
012 Charges de personnel (64+)	120 410.00	103 753.85	70 Vente de produits ou services	4 270.00	1 029.01
014 Atténuation de produits (7, 9)	20 000.00	10 758.00	73 Impôts et taxes	547 661.00	481 789.00
65 Autres charges de gestion courante	247 600.20	215 686.99	74 Dotalions, subventions, participations	45 484.00	129 568.87
66 Charges financières	5 642.64	5 642.64	75 Autres produits de gestion courante	25 825.00	24 035.17
67 Charges exceptionnelles	2 000.00	300.00	76 Produits financiers	5.00	4.68
022 Dépenses imprévues	17 000.00	0.00	77 Produits exceptionnels	0.00	1 952.46
002 Déficit reporté	0.00	0.00	002 Excédent reporté	555 407.68	0.00
Total des opérations réelles	949 210.85	457 158.85	Total des opérations réelles	1 179 862.56	640 692.77
023 Virement vers l'investissement	593 562.46	0.00	78 Reprise sur amortissement et provisions	0.00	0.00
68 Dotation aux amortissements et provisions	8 500.00	0.00	042 Opérations d'ordre	8 259.01	8 259.01
042 Opérations d'ordre	42 832.26	30 725.80	Total des opérations d'ordre	8 259.01	8 259.01
Total des opérations d'ordre	638 894.72	30 725.80	Total des recettes de fonctionnement	1 188 111.57	648 354.78
Total des dépenses de fonctionnement	1 188 111.57	487 881.66	Résultat de fonctionnement	0.00	160 473.12
Investissement					
Dépenses			Recettes		
001 Déficit antérieur reporté			001 Excédent antérieur reporté	141 412.05	0.00
16 Remboursement d'emprunt	11 396.70	11 396.70	10 FCTVA - Taxe Aménagement	39 406.00	53 798.45
20 Immobilisations incorporelles	97 832.00	14 548.80	1068 Réserves	0.00	0.00
204 Subventions d'équipement versées	23 850.00	8 100.00	13 Subventions d'équipement	173 343.00	183 167.00
21 Immobilisations corporelles	372 506.98	139 642.04	Opérations d'équipement	334 251.05	266 965.45
23 Immobilisations en cours	474 701.08	129 572.53	20 Immobilisations incorporelles		
Opérations d'équipement	680 788.70	303 569.07	204 Subventions d'équipement versés		
26 Titres de participation			21 Immobilisations corporelles		
27 Autres immobilisations financières			16 Emprunts		
45 Opérations pour des tiers			23 Immobilisations en cours		
020 Dépenses imprévues	2 100.00	0.00	45 Opérations pour des tiers		
Total des dépenses réelles	952 390.76	303 569.07	Total des recettes réelles	304 251.05	266 965.45
040 Opérations d'ordre	8 259.01	8 259.01	021 Virement du fonctionnement	593 562.46	0.00
041 Opérations patrimoniales	9 286.32	9 286.32	040 Opérations d'ordre	42 832.26	30 725.80
Total des dépenses d'investissement	17 545.33	17 545.33	041 Opérations patrimoniales	9 286.32	9 286.32
Total des dépenses d'investissement	999 932.09	320 805.40	Total des recettes d'investissement	999 932.09	276 977.57
			Résultat d'investissement	0.00	-43 827.83
			Résultat cumulé		116 645.29

Madame la Maire quitte la salle. Il reste donc 11 votants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif du budget communal 2021.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°2022_02_05 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du solde d'exécution (investissement)

R001 (investissement) 97 584.22 €

Affectation du résultat de fonctionnement

R002 (fonctionnement) 715 880.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat.

DELIBERATION N°2022_02_06 PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame la Maire précise que le budget a été cette année encore, pensé pour maîtriser les coûts de fonctionnement, tout en continuant à lancer les investissements ; nous avons défini ensemble à présent, les projets principaux que nous souhaitons développer et les avons programmés sur les années du mandat.

Cette programmation trouvera sa concrétisation dans l'adoption dès l'an prochain de la M57 qui nous permettra d'intégrer cette pluri annualisation dans notre comptabilité, avec l'appui technique précieux du trésor public et de gagner en visibilité.

Comme nous l'avons expliqué et discuté lors de nos réunions de préparation l'an dernier, les principaux travaux prévus cette année sont la fin des entrées de village, avec un ajout pour l'enfouissement des réseaux secs sur le Boissieu et l'aménagement de la place du village et de ses alentours pour les familles et les jeunes.

Une analyse ABS précédera les études pour la nouvelle construction de la salle communale et de l'école.

Concernant les grandes lignes du budget primitif 2022, Madame la Maire cède la parole à Monsieur Philippe LANOY pour la présentation du budget.

Les investissements sont répartis sur 8 opérations identifiées, une partie restant non affectée.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges générales (60, 61, 62 et 63 sauf ...)	143 655	013 Atténuation de charges	1 200
012 Charges de personnel (64+ ...)	113 600	70 Vente de produits ou services	4 270
014 Atténuation de produits (7.9)	20 054	73 Impôts et taxes	490 274
65 Autres charges de gestion courante	219 688	74 Dotations, subventions, participations	124 683
66 Charges financières	5 442	75 Autres produits de gestion courante	22 690
67 Charges exceptionnelles	2 000	76 Produits financiers	5
022 Dépenses imprévues	31 000	77 Produits exceptionnels	0
002 Déficit reporté		002 Excédent reporté	715 881
Total des opérations réelles	535 439	Total des opérations réelles	1 359 003
023 Virement vers l'investissement	789 433		
68 Dotation aux amortissements et provisions	0	78 Reprise sur amortissement et provisions	0
042 Opérations d'ordre	34 131	042 Opérations d'ordre	0
Total des opérations d'ordre	823 564	Total des opérations d'ordre	0
Total des dépenses de fonctionnement	1 359 003	Total des recettes de fonctionnement	1 359 003
		Résultat de fonctionnement	0.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
001 Déficit antérieur reporté		001 Excédent antérieur reporté	97 584
16 Remboursement d'emprunt	11 697	10 FCTVA + Taxe Aménagement	115 000
20 Immobilisations incorporelles	36 000	1068 Réserves	0
204 Subventions d'équipement versées	44 657	13 Subventions d'équipement	106 360
21 Immobilisations corporelles	538 043	Opérations d'équipement	318 944
23 immobilisations en cours	505 111		
Opérations d'équipement	1 135 508	20 immobilisations incorporelles	
		204 Subventions d'équipement versés	
26 Titres de participation		21 Immobilisations corporelles	
27 Autres immobilisations financières		16 Emprunts	
45 Opérations pour des tiers		23 Immobilisations en cours	
020 Dépenses imprévues	7 000	45 Opérations pour des tiers	
Total des dépenses réelles	1 142 508	Total des recettes réelles	318 944
041 Opérations patrimoniales	0.00	021 Virement du fonctionnement	789 433
040 Opérations d'ordre de transfert	0.00	041 Opérations patrimoniales	0
Total des dépenses d'ordre	0	040 Opérations d'ordre	34 131
Total des dépenses d'investissement	1 142 508	Total des recettes d'ordre	823 564
		Total des recettes d'investissement	1 142 508
		Résultat d'investissement	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le budget communal 2022.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS ART 2122-22 DU CGCT

Néant

Séance levée à 20h00.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA BUISSONNIERE" around the top edge and "1891" at the bottom. The signature is a stylized, cursive name that appears to be "J. L. L."